



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

**Date convocation**

03 mars 2022

**Conseillers**

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Procuration : 1

**Présents**

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GOUBAULT Eric

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

**Excusés**

CODET-GEFFROY Christèle

GUIHOT Sébastien

(procuration à Eric GOUBAULT)

**Absents**

BISELX Charles

GUÉRIN Elise

**Secrétaire de séance**

LESNÉ Hervé

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 07 MARS 2022**

Le sept mars deux mil vingt-deux, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Uniac se sont réunis, en séance ordinaire, à la salle polyvalente municipale, sur convocation légale de Madame le Maire du trois mars deux mil vingt-deux et sous sa présidence.

Madame le Maire requiert le respect d'une minute de silence en soutien à l'Ukraine et au peuple ukrainien.

Madame le Maire demande l'autorisation des membres présents pour ajouter un point à l'ordre du jour, relatif à la réalisation d'un atlas de la biodiversité. Accord octroyé.

---

**THÈME : FINANCES**

**N°22.10**

**Objet : Subventions aux associations**

---

*Liste des non-votants pour éviter tout conflit d'intérêt :*

- Karine PASSILLY, co-Présidente du Comice cantonal
- Eric GOUBAULT, vice-président du Comité des Fêtes
- Sébastien GUIHOT, président du Comité des Fêtes

Sur propositions de la commission « Finances », il est proposé au Conseil de voter les subventions suivantes pour l'année 2022 :

<b>Organisme subventionné</b>	<b>Propositions 2022</b>
Coopérative scolaire École publique de Saint-Uniac (OCCE)	150 €
Association des Parents d'Élèves École du Moulin, Saint-Uniac	200 €
Comité des Fêtes	200 €
Anciens Combattants	150 €
Association de chasse (ACCA)	150 €
Club de la Joie	150 €
Association pour la restauration de l'église	150 €
Amicale des Donneurs de Sang du canton de Montauban	40 €
Association « Musiques et orgues »	40 €
Banque Alimentaire de Rennes	30 €
Aide pour voyages scolaires*	25 €
ADMR (0,64€ / hab.)	348 €
Téléthon	150 €

\* Aide octroyée, sur demande écrite, une seule fois dans la scolarité.

**Après discussions, le Conseil, à l'unanimité des votants :**

- **VALIDE** les montants de subventions proposés ;
- **CHARGENT** Madame le Maire d'en informer les associations et de mandater les sommes dues.



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

**Date convocation**

03 mars 2022

**Conseillers**

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Procuration : 1

**Présents**

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GOUBAULT Eric

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

**Excusés**

CODET-GEFFROY Christèle

GUIHOT Sébastien

(procuration à Eric GOUBAULT)

**Absents**

BISELX Charles

GUÉRIN Elise

**Secrétaire de séance**

LESNÉ Hervé

---

**THÈME : FINANCES**

**22.11**

**Objet : Annulation DM 4-2021, budget Commune**

---

Suite à la demande du Trésor Public, la décision modificative n°4 prise sur le budget principal par délibération n°21.60 du 6 décembre 2021 doit être annulée car n'a pas fait l'objet des écritures comptables avant la fin de l'exercice.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, annule la délibération n°21.60 portant décision modificative n°4 du budget Commune.**

---

**THÈME : FINANCES**

**22.12**

**Objet : Tarifs SPANC**

---

*Vu la délibération n°21.25 du 17 mai 2021 ;*

*Vu le marché public de prestation de services confié à la SAUR et notifié le 09 novembre 2021 ;*

*Vu les modalités de révision des prix figurant dans le marché ;*

Madame le Maire rappelle qu'un groupement de commande a été passé en 2018 pour le contrôle des installations d'assainissement non collectif et que celui-ci se termine le 06 mars 2022.

Aussi, lors de la séance du 17 mai 2021, le conseil municipal a approuvé la constitution d'un nouveau groupement de commandes ainsi que les termes de la convention constitutive dudit groupement de commande.

Seule la SAUR a répondu à l'appel d'offre et le marché lui a été attribué.

Il convient dorénavant de fixer les tarifs SPANC pour la durée du marché :

	€ HT	€ TTC
<b>Contrôle de fonctionnement</b>		
Visite périodique	75,00	82,50
Contre-visite	44,00	48,40
<b>Contrôle avant cession immobilière</b>		
Contrôle avant cession	135,00	148,50
Contre-visite	92,00	101,20
Contrôle de faisabilité	54,00	59,40
Contrôle de conception	54,00	59,40
<b>Contrôle de réalisation</b>		
Contrôle de réalisation	82,00	90,20
Gestion des non-conformités	52,00	57,20
Prélèvement, contrôle et analyse des rejets	48,00	52,80

Il est précisé que la formule de révision du marché s'appliquera également au propriétaire.

**Après délibérations, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **DÉCIDE** de refacturer au propriétaire du dispositif le tarif imputé par la SAUR à la collectivité, avec la formule de révision pouvant s'appliquer ;
- **PRÉCISE** que la présente décision s'applique pour toute la durée du marché avec la société SAUR.



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

**Date convocation**

03 mars 2022

**Conseillers**

Effectif légal : 15  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 10  
Procuration : 1

**Présents**

BRIANTAIS Patrice  
COLAONE Julien  
DELYS Jean-François  
GOUBAULT Eric  
LESNÉ Hervé  
MEREL Nicolas  
PASSILLY Karine  
RICHARD Jérôme  
TOXÉ Eric

**Excusés**

CODET-GEFFROY Christèle  
GUIHOT Sébastien  
(procuration à Eric GOUBAULT)

**Absents**

BISELX Charles  
GUÉRIN Elise

**Secrétaire de séance**

LESNÉ Hervé

---

**THÈME : COMMUNE**

**22.13**

**Objet : Choix du logiciel Portail Familles**

---

Lors de la séance du 24 janvier 2022, il a été évoqué la nécessité de mettre en place un portail-familles pour la facturation des services périscolaires (cantine et garderie).

Les membres du Conseil Municipal n'avaient pas souhaité se prononcer sur le choix d'un prestataire sans l'avis préalable de la Commission École.

La Commission École s'est réunie le 10 février, et propose de retenir l'offre présentée par la société AIGA.

	Installation + formation agents	Abonnement	Total HT
JVS	740,00	977,00/an	1 717,00
AIGA	3 173,40	200,40/mois	3 373,80
ABELIUM	4 265,00	1 696,80/an	5 961,80

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTÉ la proposition de la société AIGA pour un montant total de 3 373,80 €,**
- **CHARGE Madame le Maire de tout document relatif à la présente décision.**

---

**THÈME : INTERCOMMUNALITÉ**

**22.14**

**Objet : Désherbeuse eau chaude**

---

Madame le Maire expose que la Communauté de communes doit autoriser son Président à signer la convention permettant l'usage commun des deux désherbeuses à eau chaude achetées via un groupement de commande auquel la commune a adhéré.

Pour ce faire, il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur ladite convention.

**Après présentation du projet, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **ÉMET un avis favorable quant aux modalités de la convention présentée.**



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

### **Date convocation**

03 mars 2022

### **Conseillers**

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Procuration : 1

### **Présents**

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GOUBAULT Eric

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

### **Excusés**

CODET-GEFFROY Christèle

GUIHOT Sébastien

(procuration à Eric GOUBAULT)

### **Absents**

BISELX Charles

GUÉRIN Elise

### **Secrétaire de séance**

LESNÉ Hervé

---

## **THÈME : INTERCOMMUNALITÉ**

22.15

### **Objet : Convention Territoriale Globale (CTG)**

---

Madame le Maire expose :

La Convention Territoriale Globale (CTG) est le nouveau cadre contractuel de la Caf qui succède au Contrat Enfance Jeunesse.

La CTG porte sur l'ensemble des thématiques de l'action sociale, s'appuie sur une vision globale et transversale du territoire et de ses besoins.

Sur le territoire, la CCSMM est signataire avec la Caf et la MSA, depuis septembre 2019, de la démarche « Avec et pour les familles » - CTG. Cette convention de partenariat, sur les thématiques de petite enfance-enfance/jeunesse-santé-parentalité/logement, arrive à échéance en 2023.

Il est proposé aux communes qui le souhaitent de pouvoir s'engager dans l'élaboration de la nouvelle CTG, qui reprendra des actions de la démarche « Avec et pour les familles » et développera de nouvelles actions.

La signature d'une CTG avec les communes du territoire communautaire et la Communauté de communes porte un intérêt dans la construction d'un projet de territoire en lien avec le profil des familles vivant sur le territoire :

- Faire émerger de nouveaux projets pour répondre aux besoins des familles
- Valoriser les actions et les services pour les rendre plus lisibles pour les habitants
- Renforcer l'attractivité du territoire
- Évaluer le politique familiale et sociale du territoire
- Maintenir le soutien financier de la Caf

Au niveau méthodologique, son élaboration fait intervenir :

- Un comité de pilotage composé de représentants de la Direction de la Caf, d'élus communautaires, d'élus communaux en charge du suivi de la CTG : il est le garant du déploiement de la CTG, il étudie les opportunités d'évolution au regard des problématiques du territoire et des thématiques identifiées, il valide les organisations, le plan d'actions et les évaluations qui en découlent.

- Un comité technique, composé de techniciens de la Caf et de techniciens chargés de coopération CTG des collectivités. Chaque collectivité peut identifier un agent en charge de contribuer à la démarche. Le comité technique a une approche technique, éducative, et transversale. Il s'assure de la bonne mise en œuvre du cadre politique fixé par le COPIL. Il est force de propositions sur les aspects pratiques et fonctionnels, il revêt un rôle d'expertise sur les sujets inhérents à la CTG et fait office de veille sociale et éducative. Il met en place des indicateurs d'évaluation adaptés et évolutifs.

- Des groupes de travail sur des thématiques seront organisés sur le territoire et associeront tous les acteurs afin de dégager collectivement des besoins et constats traduits par la suite en proposition d'actions.



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

**Date convocation**

03 mars 2022

**Conseillers**

Effectif légal : 15  
En exercice : 13  
Présents : 9  
Votants : 10  
Procuration : 1

**Présents**

BRIANTAIS Patrice  
COLAONE Julien  
DELYS Jean-François  
GOUBAULT Eric  
LESNÉ Hervé  
MEREL Nicolas  
PASSILLY Karine  
RICHARD Jérôme  
TOXÉ Eric

**Excusés**

CODET-GEFFROY Christèle  
GUIHOT Sébastien  
(procuration à Eric GOUBAULT)

**Absents**

BISELX Charles  
GUÉRIN Elise

**Secrétaire de séance**

LESNÉ Hervé

Il est proposé au conseil municipal de s'engager dans la démarche CTG et de désigner un élu communal et, éventuellement, un technicien de la commune en charge du suivi de cette démarche.

Suite de cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE de s'engager dans la démarche CTG,**
- **CHARGE Eric GOUBAULT du suivi de cette démarche,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer la Convention Territoriale Globale.**

---

**THÈME : ENVIRONNEMENT**

**22.16**

**Objet : Atlas de la Biodiversité – Convention de stage pour la réalisation par un étudiant**

---

Monsieur TOXÉ expose que, dans un objectif de préservation et de valorisation des espaces naturels de la commune, mais aussi dans la continuité de la démarche de préservation du patrimoine communal, il est proposé la mise en place d'un atlas de la biodiversité.

Il s'agit d'un inventaire des milieux et espèces présents sur le territoire communal et peut dès lors impliquer les différents acteurs de la commune (élus, citoyens, associations...).

La réalisation de cet atlas a pour objectif de cartographier la biodiversité de la commune et de la répertorier afin de valoriser le patrimoine naturel communal et en faire un outil de décision pour la collectivité.

Il est proposé de recourir à un étudiant Master 2 Biodiversité qui, dans le cadre d'un stage, effectuerait le recensement et l'inventaire nécessaire à la validation de l'atlas.

Une demande auprès de l'Université Rennes I doit être formulée pour la mise en place de la convention de stage. Une gratification serait allouée au stagiaire selon les barèmes en vigueur.

**Après débat, le Conseil Municipal, à la majorité des voix (5 pour, 2 contre et 3 abstentions) :**

- **EMET un avis favorable à la constitution d'un atlas de la biodiversité,**
- **ACCEPTE le recours à un stagiaire de Master 2 « Biodiversité » de Rennes 2 pour l'élaboration de la démarche et la restitution,**
- **PRÉCISE que le stagiaire sera sous la responsabilité de ....., tuteur de stage,**
- **AJOUTE que la personne retenue percevra la gratification telle que prévue dans les textes de loi,**
- **AUTORISE Madame le Maire a signer tout document relatif à cette affaire.**

*L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été délibéré,  
Madame le Maire a levé la séance à 21h40.*



rue Saint Eloi  
35360 SAINT-UNIAC

Le Maire,  
Karine PASSILLY

**Date convocation**

03 mars 2022

**Conseillers**

Effectif légal : 15

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 10

Procuration : 1

**Présents**

BRIANTAIS Patrice

COLAONE Julien

DELYS Jean-François

GOUBAULT Eric

LESNÉ Hervé

MEREL Nicolas

PASSILLY Karine

RICHARD Jérôme

TOXÉ Eric

**Excusés**

CODET-GEFFROY Christèle

GUIHOT Sébastien

(procuration à Eric GOUBAULT)

**Absents**

BISELX Charles

GUÉRIN Elise

**Secrétaire de séance**

LESNÉ Hervé

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Modification du PLU** : Monsieur GOUBAULT informe que des devis ont été sollicités auprès de l'Atelier d'Ys et Quarta quant à une modification du PLU. L'objet serait de modifier un zonage pour le développement d'un projet culturel et économique structurant pour le territoire communal et intercommunal.

**Recensement de la population** : la campagne étant terminée, Madame le Maire annonce qu'il y aurait 208 logements sur le territoire, dont 4 vacants et 199 résidences principales. 510 bulletins individuels ont été transmis. Les chiffres définitifs seront connus en juin après analyse de l'INSEE et comptabilisation de la « population comptée à part ».

**« St Uniac Café »** : La prochaine édition aura lieu le vendredi 18 mars et les recettes seront destinées au peuple Ukrainien en soutien aux événements qu'ils vivent depuis ces derniers jours.